

**RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE**  
**SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

---

**Association GAB 65**

**28 rue de la Libération**  
**Hôtel Entreprise Libération**  
**65000 TARBES**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires et à l'article 8 des statuts, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, et vous rendre compte de l'activité de notre association pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir:

- le bilan
- le compte de résultat,
- l'annexe,
- le texte des résolutions soumises à votre approbation.

Nous vous précisons que les comptes annuels de notre association, soumis ainsi à votre approbation, ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes prévues par le plan comptable général approuvé par l'arrêté ministériel du 08 septembre 2014, la loi N° 83-353 du 30 avril 1983, et le décret N°2007-431 du 25 mars 2007, et conformément aux règlements de l'ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au plan général.

Le compte de résultat fait apparaître un déficit de quarante-sept mille neuf cent quinze euros et trente-neuf centimes (47915.39€), après déduction des amortissements et des provisions réglementaires et justifiées, que nous vous proposons d'affecter conformément aux statuts comme il sera dit ci-après.

**I.- RAPPORT DE GESTION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE**

En ce qui concerne l'activité proprement dite de notre association :

- Notre association a organisé six formations et une dizaine de rencontres techniques à destination des agriculteurs, a mené différentes actions de structuration des filières bios, a travaillé à l'introduction de produits bios en restauration collective, a organisé 58 animations pédagogiques, a œuvré à la promotion de l'Agriculture Biologique et des produits bios et locaux, a coordonné l'action Bio Pour Tous et la construction d'un Pôle Territorial de Coopération Economique et Social.
- Les produits d'exploitation réalisés s'élèvent à Deux cent vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-sept euros (223387€) contre Deux cent

cinquante-six mille deux cent soixante euros (256 260€) au 31 décembre 2017.

- Les charges d'exploitation s'élèvent à deux cent soixante-douze mille et quatre cent soixante-treize euros (272473€), contre deux cent quarante-huit mille soixante-neuf euros (248 069€), l'exercice précédent.
- Les dépenses s'élèvent à 272473.04€ soit une augmentation de 9.84% par rapport à l'année précédente. Elles se composent en grande partie des salaires des salariés (+10%), suite à la régulation liée à la convention collective CIVAM, des charges sociales (+17%). Une part de l'augmentation est aussi due à l'événement exceptionnel des 20 ans du GAB qui a eu lieu en septembre dernier.
- Le retrait de l'Etat et une baisse des subventions globales, annoncés en cours d'année, nous ont mis en grande difficulté organisationnelle et financière (-31 841€).
- Le déport des paiements des financeurs publics nous a mis dans une situation de trésorerie délicate. Cette situation est comblée par des apports extérieurs privés (Crédit Coopératif et Midi-Pyrénées Actives) sur la base d'emprunt pour payer les salaires.
- Le délai de paiement des financeurs locaux va de 9 mois à 1 an ; concernant les financements Européens, ce délai atteint deux ans.
- Cette année, les conventions ont été reçues et signées dans le dernier trimestre, alors que le GAB65 a obtenu de la région des conventions pluriannuelles lors d'un amendement de février 2017 mais toujours pas mis en place.
- Pour 2019, nous prévoyons un résultat à l'équilibre, Pascal Lachaud étant parti à la retraite le 31/01, Fanny Dunan est devenue coordinatrice. Nous prévoyons l'embauche d'un CDD de 6 mois durant le second trimestre.

## **II.- AFFECTATION DU RESULTAT**

Nous vous proposons d'affecter le déficit réalisé au cours de l'exercice d'un montant de quarante-sept mille neuf cent quinze euros et trente-neuf centimes (47915.39€) au débit du compte report à nouveau, lequel compte après affectation de ladite somme présente un solde créditeur de Dix mille neuf cent trente-sept et seize cents (10937.16€).

## **III.- RESOLUTIONS PARTICULIERES**

Les mandats d'administrateur ne sont pas rémunérés.

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner votre quitus à la gestion de notre conseil d'administration pour l'exercice 2018.

Fait à Séméac (Hautes-Pyrénées)  
Le 21 mars 2019